

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante

N° de rapport : 23/10/09.05/01
 Concerne : contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodique
 Type d'habitation : maison appartement autres :
 Demandeur : G. T. Sabbe - Sep. A. De
 Personne sur place : code EAN de l'installation : N.C.
 Adresse de la visite : Allée du Docteur 96 - H. Heik 4180
 Date de visite : 05/09/09 Date d'émission : Références client : N.C.
 Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis 278
 Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11

Description de l'installation visitée :

Tension d'utilisation : 3N400 V 3x230V 2x230V 1N400V
 Protection générale du branchement : LD A
 Nombre de tableaux : 1 nombre de circuits terminaux : 14

Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		<input checked="" type="checkbox"/>	
Etat du matériel électrique installé	<input checked="" type="checkbox"/>		
Mesures de protection contre les contacts directs	<input checked="" type="checkbox"/>		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel <input type="checkbox"/> plombé <input type="checkbox"/> non plombable <input type="checkbox"/> à nouveau plombé		<input checked="" type="checkbox"/>	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		<input checked="" type="checkbox"/>	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		<input checked="" type="checkbox"/>	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	<input checked="" type="checkbox"/>		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			<input checked="" type="checkbox"/>
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	<input checked="" type="checkbox"/>		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : <u>6,15 MΩ</u>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>7,370 Ω</u>		<input checked="" type="checkbox"/>	

Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.
Manquements / Notes :

VOIR ANNEXE

Conclusion :

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.
- Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :
 Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL


CUFFARO
 Domenico

www.certigreen.be
 Tél. 0471/580.708

Nom et visa du demandeur pour réception :


LAURENT

RAP/SOCOTEC-E273(f)/0215 - V8

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION

Rapport N : 0540 *23/11/09 05/01*

- La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.
- Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.
- Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
- Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :
- Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : *collet*.
- La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
- Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
- Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.
- Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).
- Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.
- Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
- Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
- La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
- Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
- Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :

** Absence de plan électrique de l'installation
* nous vous conseillons le remplacement
du collet, il n'est plus la sécurité
nécessaire. * Vu l'absence de plan nous
ne pouvons terminer les tenons et
obtiens de certains circuits. * Sur des
prises de courant non munies de broche
de Terre il est interdit de brancher des
appareils de classe I.*

RAP/SOCOTEC-annexe BT01(f)/0609-V1

 **CUFFARO** www.certigreen.be
Domenico Tél. 0471/580.708